



ALLOCATION MUNICIPALE DE RENTREE SCOLAIRE 2023/2024

**DEPOT DE DOSSIER
DU 02 OCTOBRE AU 15 DECEMBRE 2023**

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN COMPTE

Conditions d'éligibilité :

pour les enfants et étudiants qui sont à charge fiscalement du ou des parents qui résident à Gémenos
pour les étudiants majeur ayant leur propre avis d'imposition et résidant à Gémenos
Être âgé de moins de 30 ans

Montant alloué par enfant :

75 € en maternelle 103 € en primaire 135 € au collège 238 € au lycée 430 € études supérieures

Documents à fournir

- Un Formulaire de demande d'allocation rentrée scolaire : **par enfant**
 Les documents listés ci-dessous **par famille**

Cas 1 (propriétaires ou locataires)

- Un certificat de scolarité *
 Un relevé d'identité bancaire
 Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
(Attestation ou facture EDF, Eau, assurance, internet)
 L'Avis d'impôt 2023 sur revenus 2022
 Livret de famille + un justificatif fixant le lieu de résidence
de l'enfant (si séparation)

Cas 2 (pour les personnes hébergées)

- Un certificat de scolarité *
 Un relevé d'identité bancaire
 L'Avis d'impôt 2023 sur revenus 2022
 Livret de famille + un justificatif fixant le lieu de
résidence de l'enfant (si séparation)
 Au nom de l'hébergeur :
-Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
-Une attestation d'hébergement
 Au nom de l'hébergé
-Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
(Attestation CPAM , CAF, assurance, mutuelle)

*(sauf maternelle et primaire)

Pour les nouveaux arrivants : habiter depuis plus de 6 mois sur la commune et fournir un justificatif de domicile de plus de 6 mois et un de moins de 3 mois

Dossier à déposer à
L'accueil de la Mairie ou au Service scolaire **tous les jours avec une permanence spécifique :**
Lundi et mercredi matin

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la commune de Gémenos pour permettre de procéder au paiement de l'aide. La base légale du traitement est la mission d'intérêt général actée par la délibération du Conseil Municipal n°6 du 22 juin 2023.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : Trésorerie Principale. Les données sont conservées pendant 10 ans

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre déléguée à la protection des données à l'adresse suivante : dpo-mutualise@ampmetropole.fr

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

FORMULAIRE

Identification de l'enfant :

- Nom :
- Prénom :
- Date de naissance :

Situation familiale :

- Nom et prénom du père :
- Nom et prénom de la mère :
Nom de jeune fille :
- Statut : Marié (e) Divorcé (e) Veuf (ve)
 Vie maritale Autre :
- Adresse :
.....
.....
- Téléphone :
- Mail :

Etablissement scolaire fréquenté :

- Maternelle Primaire Collège Lycée / CAP Etude supérieure
- **Classe ou Année** (pour étude supérieure)

Décision prise :

Cadre réservé à l'administration

- Avis :
 - Favorable
 - Défavorable
- Montant : 75 € 103 € 135 € 238 € 430 €
- Date :